

INSCRIPTION – 2025 / 2026

TERMINALE GENERALE – élèves extérieurs

NOM :	PRENOM :
Date de naissance :	
Téléphone de l'élève :	
Email de l'élève :	
Etablissement fréquenté en 2024/2025 :	
Classe :	

	Père	Mère
NOM et Prénom		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Email		

Scolarité à la rentrée 2025

LV1	
LV2 :	
SPECIALITE OBLIGATOIRE 1 :	
SPECIALITE OBLIGATOIRE 2 :	
OPTION FACULTATIVE :	

Voir les consignes d'inscription à la page suivante

Date :/...../ 2025

Signature des responsables légaux :

CONSIGNES D'INSCRIPTION

1. Le choix des spécialités conservées en terminale, opéré au 2^e trimestre, **ne peut pas être modifié.**
2. La langue choisie comme LV1 ne peut pas être modifiée entre la 1^{ère} et la terminale
3. La langue choisie comme LV2 ne peut pas être modifiée entre la 1^{ère} et la terminale
4. L'élève peut, s'il le souhaite, suivre les options facultatives suivantes :

A) Au choix l'une de ces deux options (3 heures de cours par semaine) :	
Mathématiques complémentaires	<i>Uniquement pour les élèves ayant suivi la spé Maths en 1^{ère} et ne la suivant plus en terminale</i>
Mathématiques expertes	<i>Uniquement pour les élèves suivant en terminale la spécialité Maths</i>
B) Au choix l'une de ces cinq options (3 heures de cours par semaine) :	
Arts plastiques	
Danse	
Musique	
Théâtre	
Latin	

⑨ Il est possible de cumuler une option du A) et une option du B) sous réserve d'effectif et de compatibilité des EDT.

ATTENTION : Une option choisie lors de l'inscription en juin/juillet doit être suivie toute l'année scolaire 2025/2026. Il est impossible de l'abandonner en septembre.

Les pièces à rapporter pour votre inscription sont en ligne sur le site du lycée Camille Claudel.

Pièces obligatoires à joindre lors de votre inscription

- **Fiche d'inscription dûment complétée** (au recto)
- **Fiche d'urgence et de sécurité**
- **2 photos d'identité récentes (moins de 3 mois)**, couleur, format 3,5 x 4,5 cm avec votre nom, prénom et classe au dos.
- **Autorisation parentale de prise de vue majeur ou mineur**
- **(Facultatif)) L'adhésion à la MDL (Maison Des Lycéens) accompagnée du règlement de la cotisation de 17 euros.** L'association participe financièrement aux sorties et voyages scolaires ainsi qu'à toutes les activités extrascolaires des élèves et au cadre de vie des jeunes. Le chèque est à établir à l'ordre de la MDL. Pour les règlements en espèces, un récépissé vous sera fourni.

Si vous souhaitez déjeuner au restaurant scolaire : voir modalités sur le site du Lycée

Attention tout dossier incomplet sera rejeté.